

# Règlement du Ludimarket

---

*Ce règlement a pour but de faciliter l'organisation du Ludimarket, il doit être accepté lors de l'inscription et respecté jusqu'à la fin du Ludimarket.*

## Article 1 - Organisateur

"Moi si, je joue" et "Ludolieusaint" sont les structures organisatrices du Ludimarket qui se tiendra le samedi 25 Mai 2024 de 10h à 19h et le dimanche 26 Mai 2024 de 10h à 18h à l'occasion de la 10ème édition du Senlud, à Lieusaint.

## Article 2 - Inscription

L'inscription se fait directement sur place pendant le festival. Pour gagner du temps, vous pouvez télécharger le formulaire à l'avance et indiquer les jeux que vous souhaitez vendre avec pour chaque jeu le prix de vente (en euros et entier) ainsi que la catégorie (Enfant, Party-game, Familial ou Expert). Des formulaires vierges seront également disponibles à l'espace Ludimarket pendant le festival. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement par le déposant. Seules des personnes physiques majeures sont éligibles en tant que vendeur.

Le nombre de jeux par feuille de vente est limité à 15 jeux. Des frais d'inscription de 2€ vous seront demandés par feuille de jeux, au moment de la remise des jeux, quel que soit le nombre de jeux par feuille. L'inscription est gratuite pour les bénévoles du festival.

## Article 3 - Dépôt des jeux

Les jeux, accompagnés de la liste indiquant le prix de vente, pourront être déposés pendant les créneaux suivants:

- Samedi 25 Mai 2024 de 10h à 19h
- Dimanche 26 Mai 2024 de 10h à 13h

Les responsables du Ludimarket se réservent le droit de refuser un article qui leur semblerait incompatible avec la tenue de la bourse.

Chaque jeu mis en vente sera étiqueté d'une référence (gérée par l'équipe organisatrice) et de son prix de vente. La liste des jeux effectivement mis en vente sera complétée et signée des deux parties.

## Article 4 - Information concernant les jeux déposés

Les jeux de société déposés doivent être :

- en bon état;
- idéalement complets (dans le cas contraire, le vendeur doit indiquer les éléments manquants dans la colonne "observations" de la liste des jeux);
- à un prix raisonnable.

Nous ne prenons pas les cartes et objets de collection, les jouets. Sont acceptés les jeux de rôles, les jeux de figurines, toutes figurines et accessoires nécessaires à l'utilisation d'un jeu de société.

### **Article 5 - Participation aux frais**

La vente de vos jeux sera supervisée par des bénévoles Senlud au prix de vente que vous aurez préalablement renseigné. Il sera perçu au profit des associations organisatrices du Senlud, une participation à hauteur de 10% du prix de vente (arrondi à l'euro supérieur) sur tous les jeux vendus en plus des frais d'inscription mentionnés plus haut.

### **Article 6 - Vente des jeux de société aux festivaliers**

La vente des jeux se fera durant le Senlud :

- Samedi 25 Mai 2024 de 11h à 19h
- Dimanche 26 Mai 2024 de 10h à 17h

Le règlement des jeux se fera en espèces ou en carte bancaire.

### **Article 7 - Responsabilité**

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, le Senlud, "Moi si, je joue" ou "Ludolieusaint" ne pourront être tenus pour responsables, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux. Aucun jeu ne sera repris ou échangé. L'équipe organisatrice du Senlud décline toute responsabilité en cas de vol d'un jeu pendant le Ludimarket.

### **Article 8 - Paiement des jeux vendus**

Le paiement des ventes se fera uniquement en espèces, au moment de la reprise des jeux invendus, durant les créneaux de dépose précisés dans l'article 3 ou à la clôture du festival, le dimanche 26 Mai 2024 entre 16h et 18h. Pour rappel, les associations organisatrices du Senlud conserveront 10% du bénéfice des ventes (arrondi à l'euro supérieur), pour aider au financement du festival.

### **Article 9 - Reprise des jeux invendus**

Les vendeurs pourront reprendre les jeux invendus sur présentation de la pièce d'identité du déposant des jeux avant la fermeture du Ludimarket, c'est-à-dire avant le dimanche 26 Mai 2024 18h et suivant la liste des jeux signée lors du dépôt. Les jeux non récupérés à la fin du festival seront distribués à des associations, à des œuvres humanitaires, caritatives ou aux associations organisatrices du Senlud.